

## \*Conditions Générales de Ventas - ART'MONIE IMPULS

### 1/ SEJOURS – SEMINAIRES - RETRAITES

Art'monie Impuls n'est pas une agence de voyage, les activités proposées sont exclues des dispositions du code du tourisme.

Pour être effective, toute réservation requiert le versement d'arrhes. Les prix comprennent uniquement l'intervention des professionnels accompagnateurs. Les prix sont modulables selon le nombre de jours, le nombre et la durée des activités, le coût des accompagnateurs, la localisation.

Le coût de l'hébergement, des repas et du voyage restent à la charge du participant.

**Hébergement et pension complète** : Art'monie Impuls se charge de collecter, indépendamment du coût de l'accompagnement, le paiement pour l'hébergement et la pension complète. Les prix sont modulables, selon le nombre de jours et les tarifs des hébergements des lieux avec lesquels nous travaillons, qui peuvent varier d'un établissement à l'autre, ainsi que d'un pays à l'autre. Nous nous réservons à tout moment le droit de modifier et d'ajuster les tarifs proposés, en fonction du type de séjour/séminaire et de l'économie locale. Toute demande spécifique (chambre individuelle, prise en charge particulière...) pourra donner lieu à un complément de paiement.

**Transport** : Les prix indiqués ne comprennent pas le transport aérien ni terrestre, sauf exception de prise en charge navette aéroport gare/hôtel par l'établissement. Chaque personne qui réserve un séjour avec Art'monie Impuls s'engage à s'organiser eu égard à son transport pour se rendre sur le lieu du séjour. Le cas échéant Art'monie Impuls peut mettre en contact plusieurs participants qui expriment le souhait de partager le transport routier (covoiturage).

Un minimum de 6 personnes sont nécessaires pour le maintien des séjours, séminaires ou retraites au moins 21 jours avant le 1<sup>er</sup> jour. En cas d'annulation, les sommes versées par le participant seront remboursées. Le participant comprend et accepte qu'aucune pénalité ou aucun dommages-intérêts ne seront dus.

#### • Conditions d'annulation par le(la) participant-e

Vous pouvez annuler à tout moment votre réservation en adressant votre demande par email à l'adresse suivante : **contact@artmonie-impuls.com**

Selon le moment auquel votre annulation est réceptionnée, vous êtes susceptible, sauf cas de force majeure dûment justifiée, de nous verser un dédommagement selon les modalités suivantes :

- annulation à plus de 45 jours avant la tenue du séjour : les arrhes sont remboursées déduction faites des frais de dossiers de 50 € HT/personne (tarif 2024)
- annulation entre 45 et 30 jours avant la tenue du séjour : les arrhes sont conservées
- annulation à moins de 30 jours avant la tenue du séjour : le séjour est dû dans son intégralité (hébergement, pension, transport si inclus, option réservée et confirmée)

#### • Conditions d'annulation des prestations individuelles par le (la) participant-e

Pour toute réservation pour une prestation individuelle, toute annulation réceptionnée moins de 48 heures avant le rendez-vous engage des frais de dédommagement dont le montant est égal à l'intégralité du montant de la prestation.

#### • Conditions spécifiques

Certains séjours/séminaires/retraites sont proposés sous forme de cycle qui nécessitent un engagement sur l'ensemble du cycle. La participation est effective à compter de l'encaissement des arrhes du montant total du cycle. La participation peut être annulée sous réserve de nous adresser un mail à l'adresse suivante : **contact@artmonie-impuls.com**

Selon le moment auquel votre annulation est réceptionnée, vous êtes susceptible, sauf cas de force majeure dûment justifiée, de nous verser un dédommagement selon les modalités suivantes :

- annulation à plus de 45 jours avant la tenue du séjour : les arrhes sont remboursées déduction faites des frais de dossiers de 90 € HT/personne (tarif 2024)
- annulation entre 45 et 30 jours avant la tenue du séjour : les arrhes sont conservées
- annulation à moins de 30 jours avant la tenue du séjour : le séjour est dû dans son intégralité (hébergement, pension, option réservée et confirmée)

Les jours s'entendent en jour calendaire.

La non-participation à la 1<sup>ère</sup> session du cycle exclue la possibilité de participer aux sessions suivantes.

## 2/ ATELIERS COLLECTIFS

Pour être effective, toute réservation requiert le versement d'un acompte égal à 30% du montant total. Le solde devant être réglé 48 heures avant le jour de l'atelier.

Les prix comprennent en général les activités et le déjeuner. Toute demande spécifique pourra donner lieu à un complément de paiement.

Les prix sont modulables selon le nombre d'activités, le prix des repas et la nature de l'atelier (cf. point ci-dessous). Nous nous réservons à tout moment le droit de modifier et d'ajuster les tarifs proposés, en fonction du type d'atelier. Les prix indiqués ne comprennent pas le transport. Chaque personne qui réserve un atelier avec Art'monie Impuls s'engage à s'organiser eu égard à son transport pour se rendre sur le lieu. Le cas échéant Art'monie Impuls peut mettre en contact plusieurs participants qui expriment le souhait de partager le transport routier (covoiturage).

Un minimum de 6 personnes sont nécessaires pour le maintien des ateliers au moins 10 jours avant le 1<sup>er</sup> jour. En cas d'annulation, les sommes versées par le participant seront remboursées. Le participant comprend et accepte qu'aucune pénalité ou aucun dommages-intérêts ne seront dus.

### • Conditions d'annulation

Vous pouvez annuler à tout moment votre réservation en adressant votre demande par email à l'adresse suivante : **contact@artmonie-impuls.com**

Selon le moment auquel votre annulation est réceptionnée, vous êtes susceptible, sauf cas de force majeure dûment justifiée, de nous verser un dédommagement selon les modalités suivantes :

- annulation à plus de 15 jours avant le jour de l'atelier : remboursement de l'intégralité des arrhes
- annulation à moins de 15 jours avant jour de l'atelier : l'atelier est dû dans son intégralité (activité et repas éventuel)

### • Conditions spécifiques

Certains ateliers sont construits en mixant un temps (ou des temps) collectif(s) et des temps d'accompagnement individuel. La participation à ces ateliers est effective à compter de l'encaissement des arrhes de 30% du montant total

La participation peut être annulée sous réserve de nous adresser un mail à l'adresse suivante : **contact@artmonie-impuls.com**

Selon le moment auquel votre annulation est réceptionnée, vous êtes susceptible, sauf cas de force majeure dûment justifiée, de nous verser un dédommagement selon les modalités suivantes :

- annulation à plus de 15 jours avant le jour de l'atelier : remboursement des arrhes déduction faites des prestations individuelles
- annulation à moins de 15 jours avant jour de l'atelier : l'atelier est dû dans son intégralité (activité et repas éventuel)

## 3/ PRESTATIONS INDIVIDUELLES

Art'monie Impuls propose directement ou via des prestataires extérieurs des prestations individuelles. Ces prestations sont payables à la réservation.

Pour les prestations assurées directement par Art'monie Impuls, toute annulation par le client réceptionnée moins de 48 heures avant le rendez-vous engage des frais de dédommagement dont le montant est égal à l'intégralité du montant de la prestation.

Pour les prestations assurées par des prestataires extérieurs à Art'monie Impuls, toute annulation par le client sera régie par les conditions précisées au moment de la réservation.

## 4/ GENERALITES

### • Conditions de règlement

Le solde est dû au plus tard 30 jours avant le début de toute activité (séminaire,...) et 15 jours avant pour les ateliers

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une indemnité de frais de retard d'un montant de 15% du montant HT de la facture produite à laquelle s'ajoute l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (Article D 441-5 du code du commerce).

Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire ART'MONIE IMPULS® se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justification. (Article L.441- 6alinéa 12 du code du commerce)

De plus, le taux d'intérêt pour retard de paiement est égal à trois fois le taux de l'intérêt légal majoré

Enfin, en cas de défaut de paiement, les frais d'exécution d'une procédure judiciaire pourraient être rendus et demandés à la charge du participant. Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, non réparé dans un délai de (8) huit jours après mise en demeure de payer, entraînera la déchéance du terme de toutes les autres factures qui deviendront exigibles à réception.

### • Garanties

Pour les séjours/séminaires ou ateliers spécifiques, la validation de la participation est soumise à un questionnaire et/ou bilan et/ou entretien. Pour garantir la sécurité physique et/ou mentale, pour une question de déontologie, nous nous réservons le droit de ne pas valider la participation. Un certificat médical et/ou une assurance RC peuvent être demandés pour certains séjours

Par ailleurs, Art'monie Impuls est soumise à une garantie de moyen et non de résultat. La garantie de moyens est soumise au strict respect de l'ensemble des consignes et conseils donnés au participant en amont, pendant et après l'événement et de la participation à l'ensemble des étapes. Le résultat dépend essentiellement du désir sincère du participant de s'engager dans une démarche d'évolution personnelle et de son acceptation de notre accompagnement en ce domaine.

En cas de non-respect, aucun dédommagement ou remboursement ne pourra être exigé.

### • Délai d'annulation

Les jours s'entendent en jours calendaires (samedi, dimanche et jours fériés inclus), sauf délai de rétractation.

### • Cas de force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que :

- survenance d'un cataclysme naturel : tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, etc. ;
- conflit armé, guerre, conflit, attentats ;
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez le Prestataire, le Client ou services publics
- injonction impérative des pouvoirs publics rendant impossible la réalisation de l'événement ; Dans le cas de la Covid, seul un confinement total rendant impossible le maintien de l'événement du fait de la fermeture du lieu, de l'interdiction d'exercer est considéré comme un cas de force majeure. Le fait d'être cas contact ou positif au test Covid n'est pas considéré comme cas de force majeure.
- accidents d'exploitation, bris de machines, explosion.

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat ou rendre impossible la présence au 1<sup>er</sup> jour de l'événement.

### • Tarif

Nos prestations sont soumises à TVA de 20%

### • Délai de rétractation pour les particuliers uniquement (article L 221-28 et suivants du code de la consommation)

À compter de la date de réservation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 10 jours francs (14 jours si le contrat est conclu à distance ou hors établissement avant le début du séjour/séminaire/atelier. Il en informe l'organisateur, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail [contact@artmonie-impuls.com](mailto:contact@artmonie-impuls.com). Dans ce cas, la somme peut être remboursée au participant dans un délai de 1 mois à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception de la rétractation.

Pour toute inscription moins de 14 jours francs avant le début de l'événement, le participant comprend et accepte qu'il renonce au délai de rétractation.

### • Médiation - Désaccord

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour régler le litige.